

220989 - Le jugement de l'augmentation de la talbiyaa (labbayka allahoumma labbayka...)

question

Peut on ajouter quelque chose à la talbiya répétée pendant les pèlerinages majeur et mineur?

la réponse favorite

Louanges

à Allah

La formule employée par le Messenger (Bénédictio et salut soient sur lui) se présentait comme suit:

«LabbaykaAllahoumma labbayka, labbayka laa charika

laka labbayka. Innal hamda wan-Ni'mata

laka wal mouk laa charika

laka» (Rapporté par al-Bokhari,5915

et par Mouslim,1184) (Me voici venu répondre à Ton appel, Seigneur! Me voici venu répondre à Toi qui n'as pas d'associé. Certes la grâce et la royauté T'appartiennent exclusivement. Tu n'as pas d'associé.) Il n'ajoutait rien à ces mots.

Il a été reçu encore du Messenger (Bénédictio et salut soient sur lui) qu'il disait: **«Me voici venu Te répondre à Toi, ô Dieu de vérité.»**

(Rapporté par Ahmad,2/241) et jugé authentique dans as-silsilah as-sahihah (2146).

Il a été reçu de certains compagnons des ajouts à la formule susmentionnée. D'après Naafi, Ibn

Omar ajoutait: «Me voici venu Te répondre doublement heureux (?)

Tout le bien est dans Tes mains. Me voici venu répondre à Toi qui suscites le désir d'agir (?) (Rapporté par Mouslim (1184).

Dans

son al-Moussannaf (4/283), Ibn Abi Chaybah a rapporté d'après al-Miswaar ibn Makhramah qu'Omar employait la formule augmentée comme suit:

**«Labbayka Allahoumma labbayka, labbayka laa charika
laka labbayka. Innal hamda
wan-Ni'mata laka wal moulk laa
charika laka.**

Labbayka marghouban aw

marhouban. Labbayka dhan-Naamaa wal fadhli al-hassan» (Me voici venu répondre à Ton appel, Seigneur!

Me voici venu répondre à Toi qui n'as pas d'associé. Certes la grâce et la royauté T'appartiennent exclusivement. Tu n'as pas d'associé. Me voici venu Te répondre animé du désir ou de la crainte! Me voici venu répondre à Toi qui possède les bienfaits et la belle grâce).

Il a été vérifié que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) valida les mots ajoutés par les compagnons (P.A.a) et ne les rejeta pas, ce qui prouve que leur usage est autorisé.

Djaber ibn

Abdoullah (P.A.a) a rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a proclamé l'unicité (d'Allah) en disant:

**«LabbaykaAllahoumma labbayka, labbayka laa charika
laka labbayka. Innal hamda wan-Ni'mata
laka wal moulk laa charika**

laka» Les gens employaient les formules qu'ils
avaient l'habitudes d'employer. Le Messenger d'Allah
(Bénédictioin et salut soient sur lui) ne le leur reprocha pas. Mais il conserva
sa formule à lui.» (Rapporté par Mouslim,1218).

De

l'ensemble des hadiths que voilà, on peut déduire qu'il est préférable pour le
pèlerin de se contenter de la formule employée par le Messenger (Bénédictioin et
salut soient sur lui). Il est toutefois permis d' y
ajoute des mots utilisés par certains compagnons (P.A.a)
ou d'autres mots.

Après

avoir cité la formule employée par le Messenger (Bénédictioin et salut soient sur
lui), l'imam Chafii (Puisse Allah lui accorder Sa
miséricorde) dit: «C'est la formule que j'aimerais
voir utiliser par le pèlerin sans la diminuer ni ne l'augmenter, à moins que
l'ajout consiste dans ce qu'Abou Hourayrah a rapporté
du Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) à savoir :**«Me voici Te
répondre , ô Dieu de vérité.»** Car ça ne fait que confirmer ce qui précède. C'est
de la talbiya. Or celle-ci revient à répondre. Le
pèlerin explicite qu'il est venu répondre au Dieu de vérité du début à la fin.

On

ne devrait critiquer personne pour avoir suivi la formule d'Ibn Omar ou celle
d'un autre car tout revient à glorifierAllah le Très-haut et à L'invoquer à
travers la Talbiya.

Il

n'en demeure pas moins vrai que mon choix, à moi, consiste à me contenter de la formule employée par le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) sans y ajouter d'autres éléments que ceux ajoutés par lui.

Une

fois qu'on a cessé de répéter la talbiya , on en continuera pas moins de glorifier Allah Très-haut et de L'invoquer.» Extrait succinct d'al-Oum (2/169-170).

Cheikh

Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Voici une question:

pourrions-nous ajouter des éléments à la formule de talbiyareçue par Djaber (P.A.a) du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)?

Nous disons : oui car l'imam Ahmad a rapporté dans al-Mousnad

que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) disait (parfois): **«Me voici venu Te répondre, ô Dieu de vérité.Dieu de**

vérité» est un qualifié annexé à son attribut. C'est-à-dire:

«Me voici venu répondre à Toi, Dieu de vérité. Ibn Omar avait l'habitude d'ajouter: **«Me voici venu Te répondre doublement heureux (?)**

Tout le bien est dans Tes mains. Me voici venu répondre à Toi qui suscites le désir d'agir (?)»

Nous

espérons qu'il n'y a aucun inconvénient à ajouter des

mots tels que ceux-là suivant l'exemple d'Abdoullah ibn Omar (P.A.a). Cependant, Il vaut mieux utiliser en permanence ce qui a

été sûrement reçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Extrait de

charh al-moumt'i

(7/111).

Cheikh

Ibn Djabrine (Puisse Allah lui accorder Sa

miséricorde) dit: «Il est permis d'ajouter des éléments

à la formule prophétique car il a été rapporté de manière sure que le Prophète

(Bénédiction et salut soient sur lui) entendait ses compagnons ajouter des

éléments à sa formule sans le leur reprocher ou modifier ce qu'ils disaient. En

voici des exemples:

**«Me
voici répondre à Ton appel doublement heureux(?) Le bien T'appartient. Le mal
ne provient pas de Toi. Nous sommes Tes esclaves venus en délégation
, désireux de ce que Tu détiens.»** Il en est de même de :

**-«Me
voici répondre à Ton appel animé du désir d'agir (?)»**

**-«Me
voici répondre à Ton appel (convaincu que) la vraie vie est celle de
l'au-delà.»**

**-«Me
voici répondre vraiment, vraiment à Ton appel en expression de ma profonde
servitude.»**

Tout

cela est permis car on y exprime l'engagement du fidèle à travers des actes à

perpétuer. Les formules contiennent une mention appropriée des attributs

qu'Allah le Transcendant et Très-haut mérite. En effet, le bien provient de Lui

et retourne à Lui. Il est la source des dons. Le mal ne lui appartient pas.

Si

le pèlerin perpétue l'usage de ces formules, on espérera qu'avec la volonté

d'Allah ses rites et pratiques cultuelles seraient agréés et qu'Allah Très-haut

le protégera pour le reste de sa vie.» Extrait de charh
oumdatoul ahkaam.

Allah

le sait mieux.